

REGLEMENT « JEU CASINO 2000 THINGS2DO »

Article 1 – Organisation

Le Casino de Jeux du Luxembourg – Mondorf-les-Bains, Luxemburger Spielbank – Bad Mondorf, société en commandite simple (s.e.c.s.), (nommé ci-après « CASINO 2000 »), immatriculé au registre du commerce du Luxembourg sous le numéro B18193, dont le siège social se trouve à 5 rue Théodore Flammang L-5618 Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg) représenté par son Directeur Général Guido BERGHMANS organise un jeu concours en page 11 du numéro 16 du THINGS2DO, le journal du CASINO 2000, du vendredi 13 mai 2022 au dimanche 12 juin 2022 inclus.

Article 2 – Acceptation du présent règlement

Préalablement à toute participation au jeu, le participant doit prendre connaissance et accepter sans aucune réserve le présent règlement et le principe du jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au jeu, mais également de la dotation qu'il aurait pu éventuellement gagner.

Article 3 – Participation

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Le participant, pour jouer, doit disposer d'un accès à Internet. Il doit scanner le QR code situé en page 11 du journal THINGS2DO n°16 ou recopier l'adresse du lien dans un navigateur Internet et accéder ainsi à la page de CASINO 2000 relative au concours.

La participation au concours est ouverte à toute personne physique, majeure, non interdite de jeu et disposant d'une carte d'identité en cours de validité.

Est exclu du jeu-concours, tout le personnel salarié et bénévole du CASINO 2000. Cette exclusion est étendue à tous les membres de la famille proche (ascendant, conjoint, frère/sœur ou descendant) d'une personne désignée ci-dessus ainsi que les personnes agissant pour le compte de la société organisatrice telles que notamment agences de publicité, conseillers juridiques et conseillers en marketing.

Pour participer au jeu, le participant doit suivre la démarche suivante :

- flasher le QR code situé en page 11 du journal THINGS2DO n°16
- accéder à la page de CASINO 2000 relative au concours
- s'inscrire au jeu concours « Grand Jeu CASINO 2000 THINGS2DO » en remplissant le formulaire de participation (nom, prénom et adresse e-mail).

Pour toute participation au jeu concours, une inscription à la newsletter CASINO 2000 sera nécessaire en indiquant une adresse e-mail valide.

Une seule participation par personne est autorisée pendant toute la durée du jeu-concours.

La participation au jeu est subordonnée à la véracité des données personnelles du participant (nom, prénom, adresse e-mail).

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrement et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu-concours.

Sont définitivement exclues de toute participation aux jeux concours organisés par CASINO 2000 les personnes qui auront fraudé ou qui se seront rendues complices de fraude ainsi que les personnes qui auront perturbé le bon déroulement des jeux-concours.

Article 4 – Lots et désignation des gagnants

A l'issue du jeu concours, un dîner pour 2 personnes au restaurant LES ROSES est à gagner d'une valeur de 250 €.

Le dimanche 12 juin 2022 à 23h59, le jeu sera clôturé.

Le lundi 13 juin 2022, un jury composé de membres de la société organisatrice tirera au sort le gagnant du jeu concours parmi les participants.

Le lot offert ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contrevaletur en argent, ni à son remplacement ou échange.

Le gagnant sera averti par e-mail et le lot lui sera envoyé à l'adresse e-mail qu'il aura communiqué. En cas d'envoi postal, l'adresse postale du gagnant pourra lui être demandée.

Le gagnant recevra ainsi une carte cadeau d'un montant de 250 € à utiliser au restaurant LES ROSES.

Le gagnant n'ayant pas réclamé sa dotation dans les trois semaines sera considéré comme ayant renoncé à son gain.

Article 5 – Communication

Toute communication relative au jeu-concours doit être envoyée par email à l'adresse suivante : marketing@casino2000.lu

Article 6 – Traitement des données personnelles

La personne concernée qui remplit le formulaire et qui fournit ainsi ses données personnelles est informée que CASINO 2000 collecte, enregistre et traite ces informations personnelles.

La personne concernée autorise expressément CASINO 2000 à enregistrer les données la concernant en vue de lui envoyer notre newsletter.

La désinscription à la newsletter est possible à tout moment en cliquant sur le lien "Se désinscrire" situé sur le pied de page de tout email reçu de la part de CASINO 2000, ou en contactant le département Marketing à marketing@casino2000.lu

La personne concernée a le droit de demander par écrit de consulter les données qui la concerne et peut demander la rectification de données inexactes.

Article 7 – Remboursement

Ce jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, aucun remboursement ne sera effectué. Tout lot gagné est non échangeable, non remboursable et non cumulable avec d'autres offres. Les lots mis en jeu ne pourront en aucun cas être vendus. Reproduction interdite.

Aucune demande de remboursement ne sera traitée.

Article 8 – Loi applicable et interprétation

Il est expressément convenu que la loi ayant vocation à s'appliquer est la loi luxembourgeoise

Aucun recours en justice ne sera possible à l'encontre de Casino de Jeux du Luxembourg s.e.c.s. dans le cadre de la participation à ce jeu.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par CASINO 2000.

Article 9 – Dépôt et consultation du règlement

Le présent règlement est déposé à l'étude de Carlos CALVO et Frank SCHAAL, 65, rue d'Esch L-1461 LUXEMBOURG.

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant, à l'étude de Carlos CALVO et Frank SCHAAL, 65, rue d'Esch L-1461 LUXEMBOURG.

Le règlement complet pourra être adressé par courrier postal, à titre gratuit, à toute personne, sur simple demande adressée à : CASINO 2000, Grand Jeu CASINO 2000 THINGS2DO, rue Flammang, L-5618 Mondorf-les-Bains.

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant la désignation des gagnants du jeu.

Casino de Jeux du Luxembourg s.e.c.s

La Direction